

# Livre de Bord 2025-2026



Une école qui bouge est une école qui vit...

Ecole communale de Soumagne-Vallée

Rue Pierre-Curie 36 4630 Soumagne

Ecole primaire et maternelle 04/370 65 42

Direction 043779787 ou 0499/939 642

Ecole.soumagne@soumagn

Ecole communale de Soumagne-Vallée

Rue Pierre Curie 36 4630 Soumagne

# SOMMAIRE

1. Bienvenue
2. Objectifs généraux
3. L'équipe éducative
4. Horaire
5. Retards et absences dans le primaire
6. Garderies et surveillances à l'école
7. Collations
8. Déchets
9. Repas
10. Santé et PMS
11. Vêtements et objets personnels
12. Bulletins et réunions
13. Calendrier de l'année
14. Frais scolaires
15. Assurance scolaire
16. Utilisation abusive et inappropriée des réseaux sociaux
17. Tenues
18. Transport scolaire
19. Conseil de discipline
20. Sécurité pour entrer dans les bâtiments.
21. Droit à la déconnexion.
22. Retard
23. Activités vécues en 2024-2025.

# 1. Bienvenue

Merci de nous rejoindre ou de poursuivre la belle aventure !  
Ensemble, apprenons à bien grandir pour préparer l'avenir.

Chers parents,

Merci de nous confier votre enfant. Notre école se veut un endroit d'échanges où chacun se sent en sécurité.

Nous demandons à nos élèves, à leurs parents ainsi qu'à l'équipe éducative de communiquer au maximum.

Il n'existe pas de problème sans solution.

Nous mettrons tout en œuvre afin de répondre aux besoins de chacun. C'est pourquoi le dialogue constant entre parents et enseignants nous permettra de définir les méthodes d'enseignement les mieux adaptées pour chacun.

Ce livret vous permettra de découvrir toutes les modalités pratiques de l'école, nous vous conseillons de le conserver toute l'année scolaire.

Avec l'aide et le soutien des familles, nous tenons à ce que nos élèves soient polis, soucieux de la sécurité envers leurs condisciples de tous âges et de toutes cultures, envers les adultes (parents, enseignants, surveillants, personnel attaché à l'école).

L'intérêt porté par la famille au travail de l'enfant est lui aussi très important. L'hygiène de vie (heure de sommeil, programmes télévisés adaptés, jeux de société, ...) aide à gérer le bien-être des enfants.

SENSIBILISER LES ELEVES à la vie en société, à des comportements positifs tels que le respect, la tolérance, la solidarité, c'est aussi construire des adultes de demain.

**BIENVENUE**

## 2. Objectifs généraux

Article 6 du décret « Missions ».

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les élèves à s'approprier et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves une chance égale d'émancipation sociale.

Article 12 : Enseignement maternel

Il poursuit tous les objectifs généraux fixes à l'article 6 et vise particulièrement à :

- Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi.
- Développer des apprentissages cognitifs sociaux, affectifs et psychomoteurs.
- Développer la socialisation.
- Déceler les difficultés et handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

### 3. Présentation de l'équipe éducative



Direction

Vincent Launoy

Accueil/M1 : Christelle Leclercq

M2/M3 : Carine Gardier

Titulaire P1/P2

Marjorie Houssa

Titulaire P5/P6

Audrey Nonweiler

Titulaire P3-P4

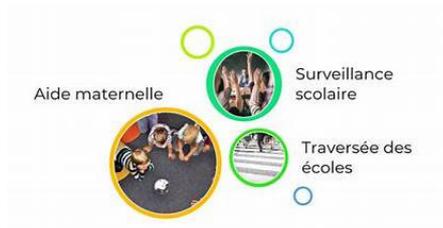
Laurence Hombleu

Aide primaire

Meuwissen Jean-Paul

✓ **Surveillante :**

Virginie Sztuka



**Maîtres spéciaux :**

Religion catholique : Mme Julie Charlier

Morale : M. Franco Vecchio

Citoyenneté :

Education Physique : M.Faticoni

Religion islamique : Mme Baksi

Psychomotricité : Mme Laure-Elie Colosio.

✓ **Service d'entretien :**

- Mme Simone Sangiovanni
- Mme Alicia Leclerre

## 4. Horaire

### • Les cours

- **Le matin de 8 h 50 à 12 h 30** (4 périodes de 50 minutes)  
Les garderies du matin commencent à 7 h et le soir se terminent à 18 h.  
Les élèves qui arrivent avant 8 h 35 doivent OBLIGATOIREMENT se rendre à la garderie.

La surveillance dans la cour est assurée un quart d'heure avant le début des cours – 8h35.

*Les arrivées tardives répétées et sans motif constituent une entrave à l'organisation de la classe, y compris en ce qui concerne les classes maternelles. L'accès en maternelle est sécurisé par une caméra.*

- **L'après-midi de 13 h 30 à 15 h 20** (2 périodes de 50 minutes).  
Les cours se terminent à 15 h 20.  
Ce qui ne veut pas dire que les rangs sortent à 15 h 20.  
Il faut prévoir un délai pour le rangement et la formation des rangs avant de arriver les élèves dans la cour.

### • Les récréations

- En primaire : de 10 h 30 à 10 h 50 et de 14 h 20 à 14 h 30
- En maternelle :
  - Collation de 10h30 à 10h50
  - Récréation de 10h50 à 11h10

### • Le temps de midi de 12 h 30 à 13 h 30.

## 5. Retards et absences dans le primaire et 3<sup>ème</sup> maternelle

**ABSENT**

Les retards et les absences doivent toujours être justifiés par écrit dans le journal de classe. **TOUTE ABSENCE** doit être justifiée sur un document qui est remis par l'enseignant(e) en début d'année. Celui-ci devra être complété scrupuleusement et rendu dès le premier jour du retour à l'école.

Ces justificatifs restent à l'appréciation de la direction.

**Les absences pour des vacances en dehors des congés scolaires sont considérées comme absences injustifiées.**

Nous sommes contrôlés par un vérificateur de la FWB.

Toute absence doit relever de circonstances exceptionnelles liées à des problèmes de santé de l'élève ou de transport.

Un **CERTIFICAT** médical est requis **à partir de 3 jours d'absence** pour maladie.

Après **9 demi-jours d'absences injustifiées**, celles-ci sont **obligatoirement signalées au service d'obligation scolaire.**

En cas d'absence de plus de 2 jours, il est **UTILE** de venir chercher le travail à réaliser auprès des titulaires.



## 6. Garderies et surveillances

1. L'accueil du matin (**à partir de 7 h**) se fait dans le réfectoire.  
C'est madame Virginie qui s'occupe de la garderie.  
A 8 h 35, la surveillance se passe sur la cour encadrée par les enseignants primaires et maternels.  
Les enfants doivent être accompagnés jusqu'au local par un adulte.
2. Les cours commencent **à 8 h 50**.
3. A 15 h 20, les parents attendent devant les barrières, côté trottoir.
4. Après les cours, les élèves primaires rentrent dans le réfectoire surveillé par madame Virginie. La garderie **se termine à 18 h**.
5. Le **mercredi** après-midi, garderie dans nos locaux **jusqu'à 13h**.  
Ensuite, ils seront conduits en car à la garderie de l'école d'Ayeneux.  
C'est madame Délia qui les surveille.



## Sécurité aux abords de l'école.

Attention au respect des règles de sécurité routière aux abords de l'école :

- Utilisation du passage pour piétons,
- Eviter le stationnement en double file ou devant les garages.
- Respecter la zone 30 km/h.

**Pour la sécurité de vos enfants, il est donc strictement interdit aux parents de pénétrer dans le domaine de l'école sans autorisation durant les heures scolaires.**

## 7. Collations

L'école ne vend ni collation ni boisson. Il est essentiel de collaborer pour les bonnes habitudes alimentaires de l'enfant. Nous privilégions les collations saines et l'eau.

Prévoyez une gourde pour les boissons. Ne pas oublier de **noter le prénom et le nom de l'enfant** sur la boîte et la gourde de votre enfant.

L'école ne vend ni collation ni boisson.

Les chips et les sodas ne sont pas autorisés.

Les chewing-gums sont INTERDITS.



## 8. Les déchets

Le conteneur « bleu » est là pour les PMC.

Le reste va dans les autres poubelles.

Le papier-carton dans les conteneurs « jaunes ».

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas...

## 9. Le repas de midi

Nous disposons de deux réfectoires :

En maternelle : un espace surveillé par la puéricultrice séparé du réfectoire primaire.

En primaire : un espace surveillé par madame Virginie.



Nos pommiers poussent bien et apportent leurs fruits à l'école.

## 10. Santé et PMS

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la direction. Il est clair que l'enfant ne pourra pas fréquenter les cours s'il est contagieux.

Les lentes et les poux sont des visiteurs réguliers dans les écoles.

Ce n'est rien de grave, il faut juste agir.

Il faut surveiller régulièrement.

Il faut aussi bien nettoyer les draps de lit, les taies d'oreiller...etc.

Les parents de la classe seront avertis de la présence des poux via le journal de classe ou le cahier de communication.

**Le centre PSE** s'occupera de la santé de l'élève.

Un dossier médical le suit durant sa scolarité obligatoire.

Numéro de téléphone du PSE : 04/279 34 40

**Le centre PMS** S'efforce de suivre les enfants tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants.

Des tests sont réalisés par des psychologues du centre pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève.

Ils peuvent faire l'objet d'une demande spécifique des parents ou de l'enseignant au vu d'un problème particulier.

Numéro de téléphone du PMS : 04/279 26 96

## 11. Vêtements et objets personnels

Pensez à inscrire le nom de l'enfant sur

### **TOUS SES OBJETS PERSONNELS**

(boîtes à tartines, gourdes, boîtes à collations)

Ainsi que sur les vêtements et équipements d'éducation physique.

Les vêtements et objets trouvés seront exposés à l'entrée de l'école. A la veille de chaque congé d'été, les vêtements et objets non récupérés seront amenés à une association caritative.

## 12. Bulletins et réunions

Les élèves recevront **3 bulletins** durant l'année scolaire :

- en novembre – en mars – en juin.

### Organisation

- **Goûter** de rentrée en septembre
- **Réunion de parents** (les dates seront communiquées via le journal de classe ou le cahier de communication)
- **Réunion collective** pour les élèves de M3 en juillet avec madame Carine et madame Houssa.

### **13. Calendrier des congés et fêtes scolaires**

Rentrée 2025 : Lundi 25 août 2025.

Fête de la fédération Wallonie-Bruxelles : Samedi 27 septembre 2025.

Congé d'automne : du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025.

Armistice : Mardi 11 novembre 2025.

Congé de Noël : du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026.

Congé de carnaval : du lundi 16 février 2026 au dimanche 1<sup>er</sup> mars 2026.

Lundi de Pâques : 6 avril 2026

Congé de printemps : du lundi 27 avril au dimanche 10 mai 2026.

Ascension : jeudi 14 mai 2026.

Lundi de Pentecôte : lundi 25 mai 2026.

Vacances d'été : samedi 4 juillet 2026.



## **DATES « CLEFS »**

**2/09/2025 : Goûter de  
rentrée**

**28/09/2025 : Marche,  
pain saucisse.**

**14/03/2026 : Spectacle**

**13/04/2026 : Photos**

**28/05/2026 : Jeudredi**

## 14. Frais scolaires (à préciser)

En vertu du Décret du 14 mars 2019,

Nous sommes dans l'obligation de vous :

- Donner une estimation des frais qui vous seront demandés. Informer des frais scolaires autorisés, facultatifs et interdits dans l'enseignement fondamental durant cette année scolaire.
- Préciser les modalités de paiement et la périodicité des décomptes qui vous seront transmis.

### 1. Type de frais :

**Frais ne pouvant pas être réclamés** : le journal de classe, les diplômes, les bulletins, etc

**Frais pouvant être réclamés** : les activités culturelles et sportives : bricolages, excursions, visites, classes de dépaysement, activités extérieures, ateliers, activités culinaires, activités liées à des projets

**Frais facultatifs** : ventes diverses, tombola, gaufres, revues, etc (ces frais ne sont pas repris dans l'estimation).

### 2. Estimations des frais réclamés pour l'année scolaire

1	Pédagogiques : visites, découvertes d'une exposition	.....
2	Sportives	.....
3	Culturelles : théâtre, opéra,..	.....
4	Autres : abonnements divers, animations dans les classes	.....
5	Réserve pour des activités non encore programmées	.....

## ➤ **Les sorties scolaires**

### ✓ La carte TEC Mobib

Il est possible que certains titulaire(s) demandent la carte TEC Mobib.

Cette carte est valable 5 ans et permet aux Enfants de 6 à 11 ans de voyager gratuitement sur le réseau TEC. La demande a un coût et doit être réalisée par vos soins (cette dépense éventuelle est alors à ajouter au total mentionné précédemment).

### ✓ Absence à une sortie scolaire

En cas d'absence de votre enfant à une excursion, il est prévu le remboursement de l'activité (sous présentation d'un certificat) sauf les frais relatifs au transport qui **restent à votre charge**. Pour ce qui concerne les voyages, une absence couverte par certificat médical permettra selon les modalités des contrats signés avec la ou les société(s) organisatrice(s) de ce voyage, d'introduire une demande de remboursement total ou partiel de la somme que vous aurez versée (les frais relatifs au transport restent la plupart du temps à votre charge).

### ✓ Modalités de paiement

Un courrier via le journal de classe vous sera communiqué et les participations financières réclamées quelques jours avant l'activité. Pour les voyages de classes de dépaysement, le paiement se réalisera par versement(s) bancaire(s) avec possibilité d'un paiement échelonné.

### ✓ Décompte

Un décompte individuel des sommes perçues vous sera transmis chaque trimestre.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que tout ceci va demander une importante gestion financière ; nous comptons donc sur vous pour effectuer les versements avec toute la rigueur nécessaire. Nous vous remercions pour votre collaboration.

## 15. Assurance scolaire

ETHIAS couvre les accidents de personnes survenus sur le chemin de l'école et lors de toutes les activités scolaires.

### ✓ **Les lunettes**

L'assurance couvre aussi en partie les dommages aux lunettes (la totalité pour les verres), un forfait est appliqué aux montures, les frais de prothèse dentaire sont aussi pris en charge.

### ✓ **Bijoux, argents, jeux et jouets**

L'école décline toute responsabilité pour les vols d'argent ou de bijoux ; le port de bijoux de toutes sortes est déconseillé, voire dangereux.

Tout objet amené de l'extérieur est sous la responsabilité de l'enfant.  
En maternelle, évitez d'apporter des jouets de la maison.

Les vêtements déchirés volontairement par autrui ne sont pas « assurés » ; nous examinons la situation afin de trouver le ou la responsable.

## Mode d'emploi pour la déclaration d'accident

**EN CAS d'accident** demander le document de déclaration d'accident à l'enseignant ou au directeur avant la visite chez le médecin ou à l'hôpital (accident scolaire).

1° Demander le document.

2° Le faire compléter par un médecin.

3° Ramener le document à l'école.

4° La direction envoie par internet la déclaration (chez Ethias).

5° Ethias correspond dès lors avec la famille.

6° Vous PAYEZ les factures, la mutuelle rembourse une partie et le reste par l'assurance Ethias. Vous recevez à la maison un numéro de dossier.

7° Il ne faut pas amener à l'école les factures reçues (ambulance, hôpital,)

POUR SUIVRE LE DOSSIER, vous pouvez aller sur internet :  
[gestionssinistres@ethias.be](mailto:gestionssinistres@ethias.be)

Il y a des forfaits :

- Pour les montures de lunettes 100 €
- Pour les verres prix total

## 16. Utilisation abusive et inappropriée des réseaux sociaux

Chers parents,

Les sites comme Facebook, Instagram, Snapchat, Skype, TikTok ... qui se sont développés à grande vitesse au cours des dernières années, s'avèrent hautement populaires auprès des jeunes, notamment parce qu'ils leur offrent l'opportunité de se divertir, mais également de communiquer entre eux.

Il demeure cependant essentiel que les jeunes sachent en faire une utilisation saine et appropriée, sans quoi, certains problèmes peuvent survenir. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons instamment d'être vigilants et de contrôler scrupuleusement les actions de vos enfants sur ces sites. De notre point de vue, nous estimons que nos élèves sont trop jeunes pour être présents sur les réseaux sociaux, pour nous il faudrait leur en interdire l'accès.

Il en va ainsi de votre responsabilité de parents. Nous n'avons pas à intervenir dans des conflits engendrés suite à l'utilisation de ces réseaux. Utilisés à bon escient, ces derniers rendent d'ailleurs d'innombrables services à leurs utilisateurs. Malheureusement, nous savons également qu'ils peuvent receler de nombreux pièges dont nos enfants risquent d'être victimes tous les jours et à tout moment.



## 17. Tenues

**Une tenue vestimentaire propre, décente et correcte est exigée.**

L'école se réserve le droit d'interdire certaines tenues tel que tops, croc-tops, shorts de plage, mini-jupes,...

« On ne s'habille pas à l'école comme à la plage. »

Les enfants doivent être chaussés de façon correcte, de manière à pouvoir se déplacer facilement et en toute sécurité.

## 18. Transport scolaire

Une demande de transport scolaire peut être faite par l'école. Il y a plusieurs conditions : habiter au moins à 1 km de l'école, ne pas avoir de bus (TEC, arrêt) qui permet d'amener l'enfant à l'école dans les heures, ne pas avoir une autre école plus proche du domicile....

C'est un service gratuit jusqu'à l'âge de 12 ans...

Si l'élève est en P6 et a 12 ans durant l'année scolaire, le service devient PAYANT....

## 19. Conseil de discipline

Il est organisé en cas d'infraction aux règles.

Il est composé de 3 personnes :

le directeur – un enseignant maternel,  
un enseignant primaire.

Le conseil de discipline est organisé pour **5 raisons** :

1. L'élève a quitté l'école, l'absentéisme.
2. L'élève a porté atteinte aux biens ou à l'intégrité physique d'un autre : agression physique ou vol.
3. L'élève a porté des injures racistes répétées.
4. L'enseignant a le sentiment qu'un élève lui a manqué de respect, de considération.
5. L'élève a menacé ou détruit un élément de la structure matérielle de l'école volontairement.

Le conseil de discipline prend systématiquement **une sanction** qui est probatoire, limitée dans le temps, il s'agit d'une **sanction dissuasive**.

Si pendant la période probatoire, le conseil de discipline est sollicité une nouvelle fois, la sanction devient effective.

Les parents sont avertis. La règle est présente sous 2 formes

- 1) Prescription : tu dois faire...
- 2) Interdiction ; tu ne peux pas faire...

Les règles sont connues, donc s'il y a transgression : il y aura **sanction et réparation**.

## 20. Sécurité pour entrer dans les bâtiments.

Vous trouverez à l'entrée de chaque bâtiment une sonnette. Merci de les utiliser pour annoncer votre présence et d'attendre que l'on vous ouvre.

## 21. Droit à la « déconnexion ».

La loi du « 3 octobre 2022 » prévoit un droit à la déconnexion, C.A.D. le droit pour le travailleur de ne pas être connecté aux outils numériques professionnels en dehors de son horaire de travail.



## 22. Politique des retards.

- **Enseignez à votre enfant l'importance de se présenter à l'heure à l'école :**
  - ✓ Importance d'arriver à l'heure aux arrivées le matin et l'après-midi  
Cela va permettre à votre enfant :
    - D'assurer sa sécurité ;
    - De bien commencer sa journée en même temps que son groupe-classe ;
    - D'être à l'écoute des premières consignes.
  
  - ✓ Impact des retards chez votre enfant :
    - Perturbe le groupe et l'enseignant€ qui est déjà à sa tâche ;
    - Se place en retard dans ses apprentissages ;
    - Affecte son sentiment d'appartenance au groupe.

## 23. Activités durant l'année scolaire 2024/2025.

Décorons le sapin !



Découverte Bibliobus



Musée de la Boverie

Activité dans le ruisseau P5-P6





Visite de l'aquarium de Liège



Activité relaxation





P1-P2



*Nous nous déplaçons en rang.*

*Le trottoir*

*École*

*Nous traversons une rue sans passage pour piétons.*

*Un passage pour piétons*

*Des piétons sur le passage pour piétons*

*Un signal*

**P1-2**  
**Sour**

PIC-COLL

P3-P4



L'équipe éducative vous remercie pour la confiance que vous accordez à notre école.